



Communiqué de presse du 11 octobre 2021

POLITIQUES PUBLIQUES DE SAUVEGARDE DU SAUMON DE LOIRE : UNE TOTALE INCOHERENCE !

Sur l'Allier, alors qu'EDF achève les travaux du « nouveau Poutès » qui permettra d'améliorer la situation du Saumon dans l'Allier, sa propre filiale, la SHEMA, réalise, de manière totalement contradictoire, une centrale hydroélectrique pérennisant les impacts négatifs du barrage de Vichy, ce qui réduira à néant les efforts ainsi consacrés en amont. Absurde et révoltant !

A l'échelle du bassin de la Loire, des sources à l'estuaire et sur ses affluents, le Plan Loire Grandeur Nature (PLGN) concilie depuis 1994 la protection de l'environnement et des grands migrateurs, la sécurité des personnes et le développement économique. Parmi ses actions majeures : l'effacement des barrages de Blois sur la Loire, Maisons Rouges sur la Vienne et de Saint Etienne de Vigan sur l'Allier pour la conservation des grands migrateurs, dont le saumon atlantique. Les travaux à Poutès sur le Haut-Allier vont également dans ce sens. Cette vision de préservation de l'« axe Loire – Allier » est indispensable pour ne pas voir ces espèces emblématiques s'éteindre sur la Loire, le plus sauvage des grandes fleuves d'Europe !

Et pourtant, même les cours d'eau d'importance n'échappent pas à la vague de centrales hydroélectriques qui fleurissent sur des barrages existant, sans aucune vision globale. Ces centrales sont fortement subventionnées par de l'argent public et encouragées par les politiques énergétiques française et européenne qui promeuvent l'hydroélectricité, certes renouvelable mais pas si verte en raison de ses impacts sur les écosystèmes.

Le projet de Vichy, porté par la société SHEMA, filiale d'EDF, est empreint de ces incohérences. Rappelons qu'il a été sélectionné par l'Etat, puis autorisé par le préfet en 2021. Même avec une passe à poissons, il condamne la reconquête de l'Allier par le saumon pour une production électrique négligeable ! En effet, les passes à poissons ne suffisent pas pour restaurer la continuité sur l'axe Loire-Allier car elles présentent encore trop d'impacts se cumulant le long de l'axe.

Pour notre collectif de 10 associations mobilisées contre la centrale de Vichy, Poutès et Vichy sont fondamentalement incompatibles et montrent une absence de vision globale. D'un côté, EDF investit 20 millions€ à Poutès, vantant son rôle dans la préservation de la biodiversité, et en parallèle, sa filiale SHEMA projette une nouvelle centrale à Vichy qui limiterait la migration des saumons jusqu'à Poutès ! Tous ces moyens alloués depuis des décennies, comme à Poutès, seront-ils gâchés pour quelques Mégawatt à Vichy ? Face à cette situation aberrante, notre collectif a signé un recours gracieux adressé au préfet de l'Allier et a l'intention d'engager un recours contentieux si SHEMA ne reconfigure pas son projet à Vichy.

Nous demandons que l'Etat et SHEMA revoient l'arrêté d'autorisation à Vichy en prescrivant, comme à Poutès, la transparence du barrage pendant au moins 3 mois, afin que les travaux du « nouveau Poutès » maintenant opérationnel ne soient pas vains. Vu les enjeux, cette mesure doit être mise en œuvre à Vichy, avec ou sans centrale ! Nous n'avons pas besoin de l'hydroélectricité pour restaurer la continuité ! Globalement, nous demandons que soit poursuivie et renforcée la gestion à l'échelle du bassin de la Loire et des grands axes de migration, dont l'axe Loire-Allier ou encore l'axe Loire-Vienne-Creuse qui connaît les mêmes problématiques à Descartes. Sans cela, le saumon est condamné à disparaître.

Contacts presse :

Roberto Epple, Président SOS Loire Vivante, 06 08 62 12 67, roberto.epple@ern.org
Jacques Debeaud, Vice-Président FRANE, 06 89 87 41 23, jacdebo0@yahoo.fr

Les associations du collectif : SOS LV / ERN = SOS Loire Vivante / European Rivers Network ; FRANE = Fédération Régionale d'Auvergne de la Nature et de l'Environnement ; APS = Association Protectrice du Saumon ; FNE Allier = France Nature Environnement de l'Allier ; FNE AURA = France Nature Environnement AUvergne Rhône Alpes ; ANPER TOS = Association Nationale de Protection des Eaux et Rivières ; AAPPBLB = Association Agréée des Pêcheurs Professionnels en eau douce du Bassin Loire Bretagne ; AAPPED44 = Association Agréée des Pêcheurs Professionnels en eau douce de Loire Atlantique ; FDP43 = Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques de Haute-Loire ; FP UBL = Fédération des Pêcheurs Union Bassin Loire Bretagne